

Entre nature intacte et nature construite

Énoncé théorique de Master en Architecture
SAR / ENAC / EPFL

Loïc Zürcher
Sous la direction du Professeur Jacques Lévy

Janvier 2016, Lausanne

Entre nature intacte et nature construite

Loïc Zürcher

Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à l'équipe de mon groupe de suivi, le professeur responsable de l'énoncé théorique Jaques Lévy, le directeur pédagogique Yves Weinand, et le maître EPFL Fred Hatt pour leurs précieux conseils.

Je tiens également à remercier Rita Bütler et Frédérique Bourgeois pour les entretiens qu'ils m'ont accordé, ainsi que Lucas Tiphine, Emmanuel Ducrest, Christine Ducrest-Binggeli, Vincent Delaleu, Léna LePommelet et Mathias Depierraz.

Sommaire

Sommaire	8
Introduction	10
Problématique	12
Méthodologie	13
1. La patrimonialisation de la nature	14
Les différents paradigmes de la conservation	16
La remise en question de la wilderness	17
La politique des parcs naturels en Suisse	20
Les parcs et la politique du territoire	22
La ville et la protection de la nature	24
Le cas du parc périurbain du Sihlwald à Zürich	25
2. La nature et la ville, un parc naturel périurbain du Jorat	30
Un parc naturel périurbain pour le Jorat	34
La forêt périurbaine	38
Les bois du Jorat	40
Evolution du paysage joratien	40
Caractéristiques et potentiel écologique	41
Les loisirs dans le Jorat	44
Définition du loisir	44

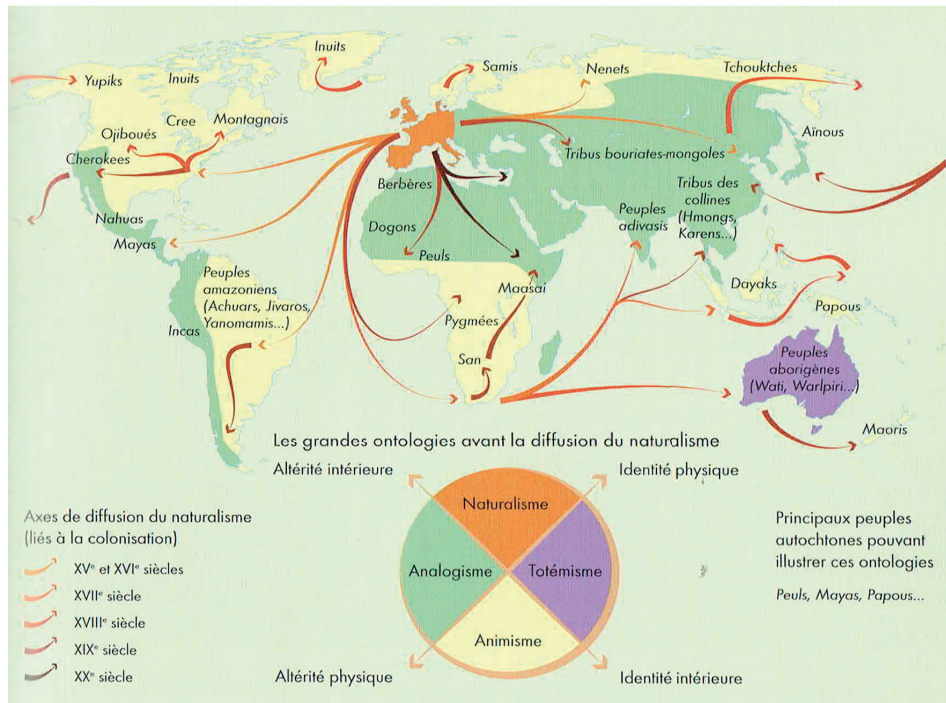
Les utilisateurs et les activités	45
Les infrastructures d'accueil	47
3. Vers une nouvelle culture de la nature.	52
La nature, un phénomène de société	54
L'authentique et l'artificiel	56
La nature dans le paysage.	58
La ville, la campagne, le sauvage	58
La nature et le jardin	61
Conclusion	64
Bibliographie	66

Introduction

Dans nos sociétés contemporaines, les perceptions de la nature sont multiples. Elle peut être menaçante ou mythique, matière première, source d'inspiration esthétique, ou sujet de recherche scientifique : ses représentations sont nombreuses et il serait vain de vouloir toutes les citer ici. Néanmoins, l'imaginaire de la nature sauvage peut être identifié comme un idéal propre à la société occidentale moderne. Cet idéal, engendré par la pensée dualiste où Nature et Culture sont deux éléments distincts, joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans notre représentation du paysage.

Les discours sur la protection de la nature, qui occupent les devants de la scène publique et politique, conduisent à l'élaboration de nouvelles formes de territoires. La mondialisation a permis l'exportation de la pensée naturaliste occidentale à l'échelle de la planète. Paradoxalement, jamais cette dernière n'avait été autant protégée qu'aujourd'hui. La révolution industrielle, l'expansion économique et l'urbanisation ont engendré une prise de conscience des problèmes écologiques globaux qui s'accompagne d'une approche contemporaine de la nature.

En Suisse, la question de la protection de la nature est intrinsèquement liée à l'expansion urbaine. Le territoire helvétique s'apparente de plus en plus à une grande métropole où espace naturel et Ville cohabitent étroitement. En 2006, l'Office Fédéral de l'Environnement procédait à une mise à jour de sa loi sur les parcs naturels en introduisant la notion de parc naturel périurbain. Cette mesure témoigne de la volonté de répondre au besoin de nature exprimé par une population urbaine croissante. Toutefois, l'aménagement de l'espace naturel pour le public entre en contradiction avec le discours protecteur, encore imprégné du mythe sauvage, et met à mal l'idéal de nature occidental. Dès lors, comment pouvons-nous concilier les pratiques de la nature avec sa protection ? Ce travail tente de questionner les aspects liés à la protection de la nature, les différentes représentations qui existent, et son rôle vis-à-vis de l'habitant urbain.



Les ontologies originelles du rapport à la nature.

Il existe à travers le monde différentes pensées de la nature. La diffusion du naturalisme joue aujourd'hui un rôle important dans le rapport à celle-ci.

Problématique

Les premières réserves naturelles américaines du 19^e siècle avaient pour but de protéger un idéal : celui de la nature sauvage. Ce modèle a été exporté à travers le monde, et a connu une évolution du paradigme en procédant à l'intégration de l'homme et du caractère social dans les dynamiques naturelles. Néanmoins, la loi suisse sur les parcs naturels nationaux et périurbains exige une zone d'abandon de la nature à elle-même et témoigne de la persistance du mythe sauvage. Paradoxalement, il est de plus en plus évident qu'il n'existe plus sur Terre d'espace qui ne soit pas anthropisé. Soit parce que ceux-ci sont habités, soit parce que la décision de conservation constitue déjà un acte en soi. Si la protection de la nature est influencée par le mythe du sauvage, comment cette association se traduit-elle dans le paysage?

En occident, la question de la protection de la nature est intrinsèquement liée à la partition du paysage dans laquelle la ville joue un rôle central. La glorification de la nature et de ses qualités est en grande partie issue des discours antiurbains du milieu du 20^e siècle. L'étalement urbain a joué un rôle fondamental dans l'élaboration des discours de protection de la nature en Suisse. Aujourd'hui, alors que nous cherchons à densifier nos villes, la demande de nature et de ses pratiques de la part des habitants pour les loisirs et la détente est en augmentation. En supposant que le couple ville-nature conduit à un désir constitué d'un côté par la protection de la nature, et de l'autre par sa pratique et sa « consommation », en quoi ces deux aspects peuvent-ils coexister?

Les perceptions de la nature sont multiples au sein d'une même société ou entre des cosmologies différentes. De ce point de vue, il semble délicat de vouloir imposer la conservation aux autres paradigmes. A ce propos, Lionel Laslaz s'interroge sur la démarche : « Comment définir dans cet héritage culturel extra européen l'idée d'une protection de la nature lorsque les concepts n'ont pas le même sens, ou que la nature est en l'homme ? »¹. L'émergence d'une pensée écologique est une opportunité permettant de dépasser la pensée naturaliste, de réinventer notre rapport à l'environnement. Quelles sont dans ce cas les pistes qui s'ouvrent à nous?

¹ Laslaz Lionel. Atlas mondial des espaces protégés : les sociétés face à la nature. Paris, Editions Autrement. 2012. 96p.

Méthodologie

Le travail se découpe en trois parties afin d'aborder la question de la protection de la nature, du rapport entre nature et ville, puis l'exploration de la relation entre nature et culture.

Dans la première partie, le travail tente d'appréhender le rôle joué par le mythe sauvage dans les différents discours de la protection de la nature depuis les premières réserves américaines du 19^e siècle. Nous tenterons de comprendre comment y est caractérisée la nature sauvage, sous quelle forme cet idéal se retrouve dans l'imaginaire occidental ainsi que dans la législation suisse sur les parcs naturels. Dans un second temps, nous aborderons le rapport entre ville et nature. Une analyse du discours de protecteurs de la nature au cours des dernières décennies permettra de discerner quelles sont les idées qui ont façonné le paysage. Nous nous intéresserons également aux tensions que peuvent engendrer la mise en place d'un parc naturel en Suisse.

Deuxièmement, à travers l'étude du projet de parc naturel périurbain du Jorat, qui devrait voir le jour en 2019, nous tenterons de mettre en lumière les spécificités d'un espace naturel périurbain, de ses pratiques et de sa perception par les habitants de la région. Il s'agit de savoir s'il existe un imaginaire collectif de la nature spécifique aux utilisateurs des bois du Jorat, et si celui-ci influence les pratiques de la nature.

Dans la dernière partie, nous aborderons la question du rapport entre nature et culture. Plusieurs travaux démontrent que cette relation au sein d'une société influence les pratiques de l'homme dans son environnement. À travers l'analyse de ces travaux, et de la situation spatiale de la nature dans le paysage (notamment à travers l'idée de jardin), nous tenterons d'énumérer des pistes pouvant amener à un dépassement de la pensée dualiste moderne.

1. La patrimonialisation de la nature

Les différents paradigmes de la conservation

L'apparition de paradigmes différents quant à la conservation de la nature, expliquée dans *La Pensée Ecologique*¹, peut être mise en avant à travers deux personnages américains. L'exploitation de la vallée de Hetch Hetchy pour l'irrigation de la ville de San Francisco en 1895 engendra une bataille politique menée d'un côté par John Muir et de l'autre par Gifford Pinchot. Muir, naturaliste moderne militant, prônait une approche préservationniste de la nature dans laquelle la nature acquiert une valeur intrinsèque. Elle mérite ici d'être protégée pour elle-même, et revendique une existence en dehors de l'homme. Pinchot, ingénieur forestier, revendiquait une approche conservationniste et managériale des ressources naturelles. Elle ne cherche pas à empêcher les usages liés à la nature, et vise une gestion raisonnée, au service de l'homme. Ces deux conceptions ont continué de cohabiter durant la première moitié du 20^e siècle. Avec l'émergence du développement durable dans les années 80 et le remplacement du terme de nature par celui de biodiversité dans le discours des organisations, la gouvernance mondiale de l'environnement a adopté une approche plus utilitariste de la nature, analogue à l'approche conservationniste. On assiste par ailleurs à un débat sur l'idée de nature sauvage que nous explorerons plus loin. L'aspiration à la *wilderness*, dont John Muir était partisan, est remise en question. Toutefois, cette remise en question ne permet pas de départager clairement les deux approches car le débat porte principalement sur le concept. Si l'on considère la réserve comme un outil, il est tout à fait possible d'être opposé à l'idée de nature vierge, tout en militant pour sa préservation. Exploiter une réserve de manière avisée et préserver un écosystème ne sont finalement pas deux approches incompatibles. Ces deux modes d'action distincts sont aujourd'hui souvent conciliés par les organisations.

D'après l'*Atlas mondial des espaces protégés*², on peut distinguer trois grands courants de pensée qui ont marqué l'histoire de la protection de la nature. Le paradigme naturaliste sensible cherche à mettre en valeur des éléments remarquables et spectaculaires du paysage. Il incarne une sacralisation d'objets naturels basée sur la perception de la nature par la société occidentale. Le para-

¹ Bourg Dominique, Fragnière Antoine. *La pensée écologique*. Une anthologie. Paris, Presses universitaires de France, 2014, p.703

² Laslaz Lionel. *Atlas mondial des espaces protégés : les sociétés face à la nature*. Paris. Editions Autrement. 2012. 96p.

digme radical revendique les qualités des écosystèmes dans leur ensemble, et cherche à les protéger de l'homme où ses actions sont jugées néfastes. Le paradigme intégrateur, aujourd'hui le plus courant en occident, revendique une gestion raisonnée des espaces naturels en y intégrant une dimension sociale. Il considère qu'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et son environnement est possible. Les trois paradigmes se basent sur la vision occidentale du rapport entre l'homme et la nature qui tend à leur séparation. Cette approche dualiste est en fait une caractéristique spécifique à notre culture. De nombreux travaux d'anthropologie nous ont montré que d'autres sociétés entretiennent un rapport totalement différent à la nature. Avec l'expansion coloniale et la mondialisation, les idées de protection de la nature se sont répandues à travers le monde. Chaque pays, chaque culture, possède sa propre définition et application de la protection naturelle.

La remise en question de la wilderness

Pour *William Cronon*¹ nous devons remettre en question notre notion de nature sauvage qui entretient la vision dualiste selon laquelle l'humain se trouve à l'extérieur de la nature. Sur le fond, son discours rejoint le point de vue de *Serge Moscovici* pour qui le sauvage est une création des cultures humaines particulières à un moment précis².

Si nous regardons en arrière, il y a deux siècles et demi, cette notion était tout autre. Celle-ci était synonyme de désolation, où la nature était primitive et terrifiante. Dans la bible, Adam et Ève sont chassés d'un jardin vers un monde sauvage où seul leur labeur leur permettra de survivre. Paradoxalement, à la fin du 19^e siècle, le sauvage est devenu l'Eden. Mais comment ce changement de paradigme s'est-il opéré ?

Selon *William Cronon*, il faut chercher cette transformation de la signification du sauvage dans le sublime et la frontière. Les deux convergent et créent ce mythe de la nature idéale que nous connaissons encore aujourd'hui. Le sublime, qui est à l'origine du mouvement romantique, incarne le sacré. Les lieux sublimes et spectaculaires sont les lieux de la demeure de Dieu, de l'expression de sa

¹ Cronon William. *The trouble with wilderness dans Uncommon Ground : Rethinking the Human Place in Nature*. New York. Norton & Co. 1995. p.69-90

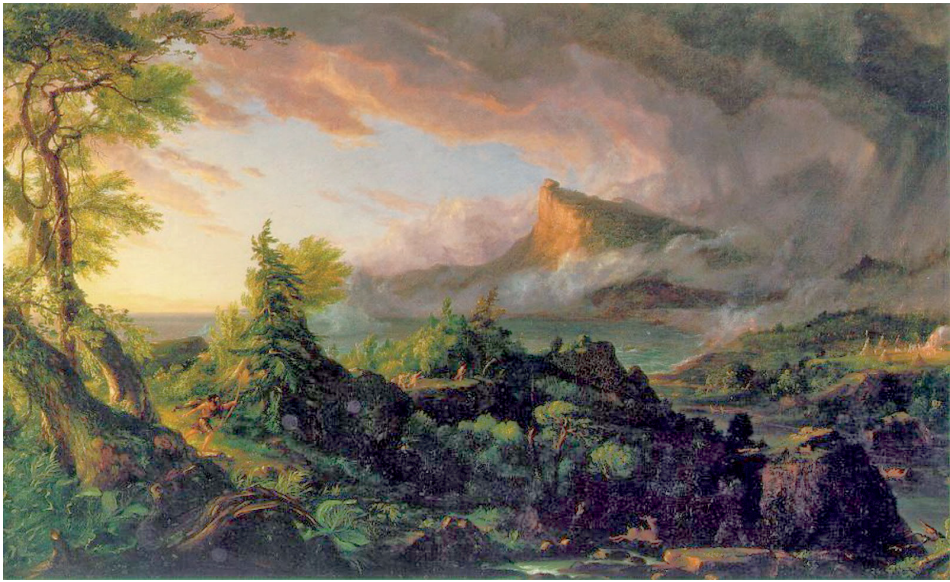
² Moscovici Serge. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris. Flammarion. 1968

présence. *John Muir*, lorsqu'il évoque la Yosemite Valley¹, ne manque pas de souligner le caractère sacré des paysages. Les autres partisans de la *wilderness* (*H.D. Thoreau*, *W. Wordsworth*) rejoignent de manière générale le même sentiment qui veut que la nature soit une grande église. Le mythe de la frontière américaine a lui été engendré par les immigrants européens qui, en se rendant sur des terres sauvages inhabitées en dehors de la frontière, ont réinventé les institutions de la démocratie. Ils véhiculent la vigueur et la créativité qui sont le fondement du tempérament national américain. Vu sous cet angle, le pays sauvage devient un lieu de renouveau national. Protéger la nature sauvage revient alors à protéger le mythe de l'origine de la nation.

Depuis le 19^e, la célébration du sauvage à travers le tourisme devient principalement une activité pratiquée par une élite urbaine, à la recherche d'un monde alternatif à la civilisation moderne, artificielle et laide. Ce tourisme projette ses fantasmes du sublime et de la frontière sur les paysages naturels. La nature devient un lieu inviolé de contemplation et de détente. Afin de satisfaire cet idéal, on a chassé les Indiens des réserves pour créer une nature inhabitée qui ne l'avait jamais été auparavant. L'exportation de la nature sauvage dans le monde s'apparente alors à un impérialisme culturel.

L'écologie, dont une des contributions majeures est la critique de la modernité, se réfère encore aujourd'hui au mythe de la nature sauvage. Cela est paradoxal dans le sens où le mythe de la nature sauvage incarne la vision dualiste. C'est un fantasme qui nous permet d'échapper à nous-mêmes, de fuir nos responsabilités, de refuser les lieux que nous habitons. Si là où nous sommes la nature n'est pas, alors cela laisse peu d'espoirs d'entrevoir une place éthique pour l'humain dans la nature.

¹ Muir John. The Yosemite. New York. The Century Company. 1912. chap 16, p. 249 - 262.



Thomas Cole, l'Etat sauvage, 1836, collection de la société d'histoire de New York.

Les oeuvres de Thomas Cole, caractérisées par le rendu de régions sauvages américaines, témoignent de l'influence du romantisme et du naturalisme.

La politique des parcs naturels en Suisse

En Suisse, les premières zones de protection sont apparues en 1875 avec la loi sur la chasse, visant à maintenir les populations de gibier. Le premier parc national a vu le jour en 1914 aux Grisons, sous l'impulsion de la ligue suisse pour la protection de la nature et des membres de la Société helvétique des sciences naturelles. Il est, à cette époque, le premier parc national des Alpes et d'Europe centrale. De nombreux autres espaces ont depuis bénéficié des lois de la protection, sans toutefois avoir le statut de Parc.

L'article 1 de la loi de 1980¹ sur le parc national des Grisons stipule que « le Parc est une réserve où la nature est soustraite à toutes les interventions de l'homme et où, en particulier, l'ensemble de la faune et de la flore est laissé à son évolution naturelle. Seules sont autorisées les interventions directement utiles à la conservation du parc ». Il est accessible au public, dans les limites fixées par le règlement. On peut soutenir qu'à travers cette loi s'exprime le désir d'un idéal sauvage de la nature.

En 2007, afin d'encourager la création de nouveaux parcs naturels, la politique en matière de conservation est reconsidérée (LPN)². Au parc national, sont ajoutés deux nouveaux types de parcs : Le parc naturel régional, et le parc naturel périurbain. Le premier type est destiné aux régions rurales, et cherche à encourager l'économie sur la base du développement durable, en prenant en compte les spécificités patrimoniales et culturelles du paysage. Le parc naturel périurbain est destiné à sensibiliser la population urbaine à la nature et à lui offrir un espace de détente. Il doit se situer dans un rayon de 20km du centre de l'agglomération. Celui-ci doit être constitué d'une zone centrale de 4km², où l'intervention humaine est restreinte, et d'une zone de transition offrant des possibilités de découverte de la nature. Cette organisation spatiale est similaire à celle du parc national. Pour tous les parcs, la confédération octroie un label visant à promouvoir l'image du parc, et s'engage à le soutenir financièrement.

¹ Loi sur le Parc national du 19 décembre 1980: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19800379/index.html>

² Ordonnance sur les parcs d'importance nationale du 7 Novembre 2007: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071162/index.html>

Depuis la modification de la LPN, un grand nombre de projets ont été déposés auprès de la Confédération et quinze d'entre eux sont actuellement à l'étude. Depuis, deux parcs naturels régionaux ainsi qu'un parc naturel périurbain (le Wildnispark à Zürich, Sihlwald) ont été créés. Un dossier a été déposé en 2015 pour la création d'un parc naturel périurbain du Jorat.

La rigidité du cadre légal semble être un obstacle pour les villes souhaitant se doter d'espaces naturels. En 2010 le canton d'Argovie approchait l'OFEV¹ afin de créer un parc naturel dans la région du Wasserschloss dans le but de protéger des surfaces non urbanisées le long des fleuves de l'Aare, de la Reuss et de la Limmat et de proposer des espaces de récréation dans un environnement naturel. La discussion avec les autorités a abouti au constat que la zone en question ne remplissait pas les conditions nécessaires pour la création d'un parc naturel périurbain. Il n'était pas possible de trouver la place pour une zone centrale de 4km². Toutefois, prenant en considération la nécessité de protéger cet espace unique, les autorités ont lancé les discussions pour la création d'une quatrième catégorie de parc. Finalement, l'OFEV a renoncé à la création d'un parc naturel urbain, l'argument principal étant que ce dispositif risquerait d'affaiblir les critères définissant les parcs naturels. Il recommanda toutefois de s'appuyer sur le cadre légal de la planification régionale en matière de développement urbain.²

Pour *Joëlle Salomon Cavin*³, la réglementation des parcs naturels périurbains reflète bien le conflit entre deux désirs de nature. À travers la zone centrale, le préjugé que la nature sauvage est la meilleure nature persiste. Lorsque la nature ne peut être laissée à elle-même, alors le compromis est de patrimonialiser son aspect rural. C'est ici l'application du Parc naturel Régional. On considère que la campagne est plus «naturelle» que la ville; la nature y est plus authentique.

¹ Office Fédéral de l'Environnement

² Galland, P., (unpublished). Protokoll-Sitzung Arbeitsgruppe "neue Parkkategorie", Bern, p. 2. cité dans Cavin Joëlle Salomon. Beyond Prejudice: Conservation in the city. A case study from Switzerland. Institute of Geography and Sustainability University of Lausanne, 2013. p85-88

³ Cavin Joëlle Salomon. Beyond Prejudice: Conservation in the city. A case study from Switzerland. Institute of Geography and Sustainability University of Lausanne, 2013. p85-88

Les parcs et la politique du territoire

La politique suisse soumet la décision définitive pour la création d'un parc à une votation populaire. Différentes expériences récentes comme la création du parc naturel des Muverans (Vaud) et du Parc naturel du Val d'Hérens (Valais) démontrent la sensibilité des habitants à de telles questions. Alors qu'ils étaient soutenus sur le plan politique ces projets ont, contre toute attente, essuyé un refus de la population lors des votations.

Dans le cas du Val d'Hérens, il semblerait que le refus soit lié à un manque de clarté du cadre légal. L'article 20 de l'ordonnance sur les parcs conférant à l'OFEV le droit d'intervenir sur les constructions jugées inadéquates en procédant à leur destruction semble avoir jugé un rôle déterminant dans le refus de la population. Cela signifie que le droit de construction, habituellement soumis aux compétences cantonales et communales, serait en partie passé sous autorité fédérale. Le peuple semble y avoir vu une appropriation du territoire par les milieux écologistes. Le label de parc, qui promeut le tourisme doux et permet de valoriser les produits régionaux ne semble pas non plus avoir attiré l'attention des citoyens. La crainte de voir le développement du tourisme figé pour une durée de dix ans (durée minimale d'adhésion au parc) a certainement pesé dans la décision.¹

Par ailleurs, d'autres cas permettent de mettre en lumière les conflits régnant autour de l'utilisation des espaces naturels protégés. La création du Parc national Adula dans les grisons fait actuellement l'objet de vives critiques de la part du Club Alpin Suisse. La zone centrale, dont l'ordonnance sur les parcs stipule que la nature y est laissée à elle-même et l'activité humaine restreinte, est considérée par certains membres du club comme étant trop restrictive pour les alpinistes. La charte précise qu'il y est interdit de sortir des sentiers balisés, ce qui supprimerait un grand nombre d'itinéraires alpins très prisés.² Le CAS reconnaît l'utilité d'un tel parc, mais déplore que la liberté de mouvement y soit aussi restreinte. De leur côté, les défenseurs de la nature dénoncent la mise en

¹ Seppey Narcisse, 2012.01.23. Le parc naturel du Val d'Hérens enterré sans appel. Horizons et débats. Zürich. Suisse

² On peut voir dans ce cas une similitude avec celui du parc naturel périurbain du Sihlwald.

place d'un périmètre du parc trop rigide et inadapté, dont le but serait principalement d'encaisser les subventions fédérales.¹

On s'aperçoit ici que les raisons des refus sont essentiellement liées à des questions de politique du terroir. Toutefois, il semble difficile de pouvoir faire une généralité de ce cas tant les raisons des refus peuvent s'avérer nombreuses et complexes. Cela démontre néanmoins qu'une démarche participative est nécessaire dès la création du projet, avant la soumission du dossier aux autorités.



Carte des parcs suisses.

Il existe à ce jour 14 parcs naturels régionaux, 1 parcs national, et 1 parc naturel périurbain.

¹ Club alpin suisse. Les Alpes. 2015/11. Club alpin suisse, Comité central, Berne. p.20

La ville et la protection de la nature

La création des sanctuaires écologiques est en grande partie issue de l'idéologie antiurbaine. Les divisions spatiales qu'a engendrées la volonté de protéger le territoire ont encouragé l'étalement urbain. Le cas de la CPRE¹ permet d'illustrer ce paradoxe. La mesure cherchait à protéger les espaces ruraux dans la période de l'après-guerre en Grande-Bretagne. La création d'une distinction claire entre la ville et la campagne, sous la forme de zonage, encouragea les populations à s'installer en dehors des villes afin de profiter des avantages des espaces ruraux, entraînant l'étalement urbain. La ville et la notion de protection de la nature sont deux entités spatiales indissociables; les espaces de protection étant nés de la volonté de protéger la nature des volontés urbaines.

Pour Joëlle Salomon Cavin, les réglementations et les discours qui ont accompagné les espaces de protection reflètent l'idée que la nature est demeurée antithétique à la ville au cours du 20^e siècle². L'analyse du discours de certaines associations de protection témoigne de l'angoisse de l'urbain :

« Dans cent ans d'ici, notre plateau suisse aura passé de l'état de région agricole et campagnarde à celui d'un vaste paysage citadin, comparable dans son aspect et dans sa densité à des paysages industriels tels que la Ruhr ou certaines grosses agglomérations anglaises. »³

Les sentiments négatifs qui s'adressent à la ville sont nombreux. La ville détruit la nature en se développant, il faut donc limiter son étalement. Elle entraîne le déclin moral et physique de ses habitants, le parc naturel devient alors un remède pour eux. La mer de béton anguleuse contraste avec les formes organiques de la nature, ce qui permet au passage de valoriser certains éléments patrimoniaux comme éléments d'authenticité.

Le préjugé culturel anti urbain évolue néanmoins à la fin des années 60. L'image de ville malsaine, laide et destructrice fait place à la reconsidération

¹ Campaign to Protect Rural England (CPRE)

² Cavin Joëlle Salomon. La ville des défenseurs de la nature: vers une réconciliation?. Natures Sciences Sociétés 18. 2010. p. 113-121.

³ Pro Natura Magazine. Novembre 1954, p.116. Cité dans: Cavin Joëlle Salomon. La ville des défenseurs de la nature: vers une réconciliation?. Natures Sciences Sociétés 18. 2010. p.116

de l'homme dans la nature. Un discours plus dialectique se met alors en place dans la relation nature-ville. D'une part, un questionnement s'opère sur la rigidité des interdits qui règnent dans les parcs. L'exclusion de l'homme dans ces milieux risque de provoquer son désintérêt pour de tels espaces, alors que l'un des enjeux est justement la prise de conscience du patrimoine naturel.¹ D'autre part, la nature hors de la ville fait aussi l'objet de critiques. La remise en question de l'agriculture intensive conduit à la reconnaissance de l'écosystème urbain dont la faune et la flore méritent d'être étudiées.

À partir des années 2000, les associations de protection de la nature tentent de valoriser les milieux urbains. La ville devient écologique, car à travers sa densification on peut lutter contre le mitage du territoire. Elle devient un outil important pour la préservation du paysage, et les défenseurs de la nature font partie intégrante des projets de développement urbain. Toutefois, dans certains cas l'intégration urbaine de la nature est source de conflits comme nous le verrons plus loin. Elle interroge le type de nature qui est digne de protection. Certains protecteurs privilégient une nature naturaliste, et d'autres revendiquent une nature sociale, pouvant contribuer au bien-être des habitants. On reconnaît donc plusieurs enjeux dans la nature, la biodiversité n'étant plus son unique intérêt.

Le cas du parc périurbain du Sihlwald à Zürich

Depuis 2009, la forêt du Sihl, dans la région Zurichoise a obtenu le label de parc de la part de l'Office fédéral de l'Environnement. Il est le premier et, à ce jour, le seul parc naturel périurbain de Suisse.

Conformément à la loi sur le PNP, le parc est constitué d'une zone centrale où la forêt n'est plus entretenue. L'instauration de cet espace a entraîné la fermeture de plusieurs chemins auparavant empruntés par les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers. La mise en réserve s'est également accompagnée d'une multitude de panneaux qui rappellent aux utilisateurs les comportements à adopter. Parmi les consignes figurent l'interdiction de sortir des sentiers balisés, de cueillir des champignons ou des fleurs, de faire du feu, de promener son chien sans une laisse ou d'accéder aux points d'eau. La surveillance du parc est effectuée par quatre « rangers » qui patrouillent et veillent au respect des consignes.

¹ Pro Natura Magazine, août 1969, p. 106. Cité dans: Cavin Joëlle Salomon. La ville des défenseurs de la nature: vers une réconciliation? Natures Sciences Sociétés 18. 2010. p.117

Ceux-ci ont également la capacité de dénoncer les contrevenants aux autorités.

En 2012, une partie de la population a commencé à s'organiser afin d'exprimer son incompréhension vis-à-vis de la politique de gestion de cet espace naturel.¹ Certains utilisateurs ont le sentiment d'être criminalisés à travers la multitude d'interdictions qui règnent dans la zone centrale. Ils regrettent l'époque où cette forêt était un espace accessible à tous, dépourvue d'une surveillance quotidienne.² Le conflit oppose principalement les cyclistes, les cavaliers et les propriétaires de chiens aux défenseurs de la nature. À travers les discours des différents acteurs, il ressort que le débat porte de manière récurrente sur la zone centrale. Il semble en effet régner une certaine incompréhension entre les partisans d'une utilisation plus flexible et les partisans d'une zone d'accès restreint. Les premiers ne remettent pas en question l'existence de cette zone, ils revendiquent simplement la réouverture de chemins afin que tous les utilisateurs puissent en bénéficier, sans discrimination entre les utilisateurs. Quant à eux, les protecteurs accusent ces derniers de vouloir la faire disparaître afin de pouvoir multiplier les accès.

En 2013, le conflit a poussé le Canton de Zürich à amorcer une révision de l'ordonnance sur la protection du parc afin d'assouplir certaines mesures de protection.³ Toutefois, à travers le titre « Kanton gefährdet grüne Perle im Sihlwald. »⁴, une alliance entre le parti politique des verts et d'autres partis socialistes s'est mise en place afin d'empêcher cette révision. La révision a finalement été acceptée en 2014. Il a été décidé que la zone centrale sera maintenue, mais qu'un assouplissement des règles d'accès serait effectué.

¹ voir le groupe d'intérêt « Sihlwald fuer alle » (la forêt du Sihl pour tous)

² Münger Pascal. 2012.06.18. Velofahren und Reiter ärgern sich über Wildnispark - Verbot. Zürichsee-Zeitung. Zürich. Suisse

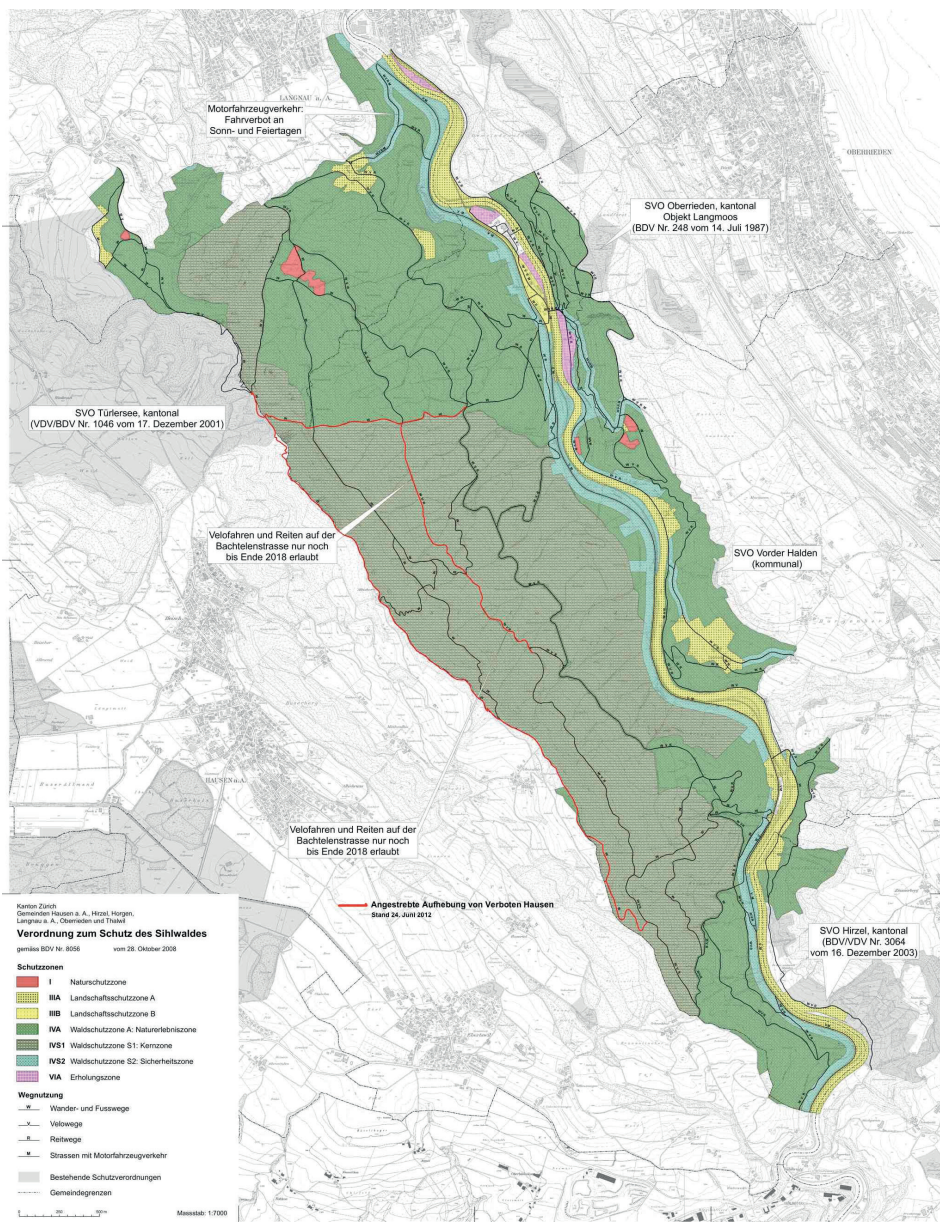
³ Petro Lorenzo. 2014.08.29. Kanton weicht Schutz des Sihlwaldes auf. Tages Anzeiger. Zürich. Suisse

⁴ Traduction : « Le canton met en danger la perle verte du Sihlwald. »



Panneau de fermeture de chemin dans le parc périurbain du Sihlwald.

Traduction: «Fermé pour cause de détritrus. Puisque des déchets illégaux ont ici régulièrement été déposés, le chemin est dorénavant fermé. Nous remercions ceux qui ont eu un comportement correct pour leur compréhension.»



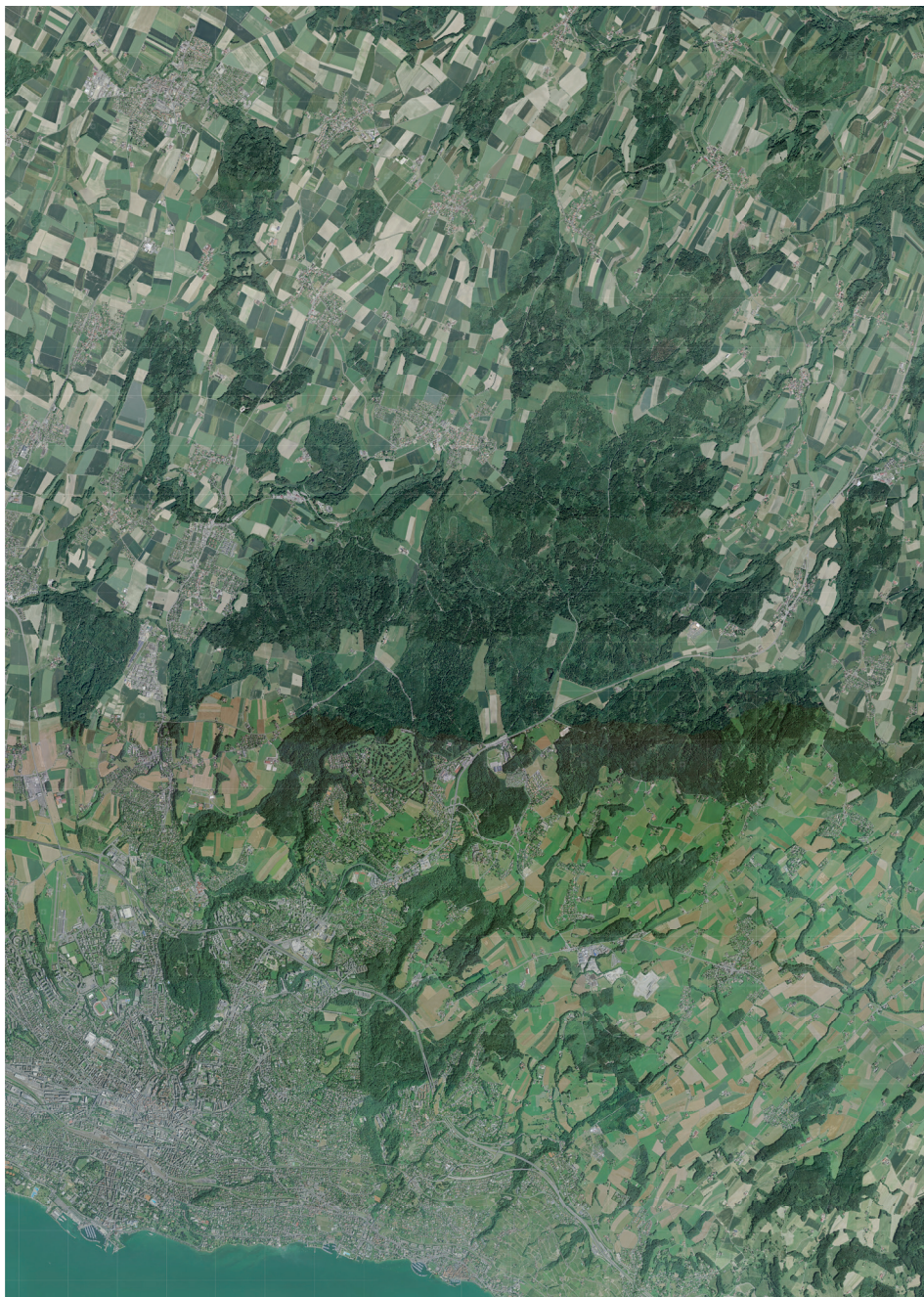
Carte du parc naturel périurbain du Sihlwald à Zürich.

La carte a été produite par le groupe d'intérêt "*La forêt du Sihl pour tous*" et met en évidence les lieux sur lesquels celui-ci réclame un assouplissement des mesures. Sur la carte apparaissent la zone centrale, en vert foncé, la zone périphérique, en vert clair, et en rouge les chemins pour lesquels un droit d'accès est revendiqué.

2. La nature et la ville, un parc naturel périurbain du Jorat

«Grâce au labeur de l'homme, la ville contient les feux des volcans, le sable du désert, la jungle et la faune... la nature toute entière.»

Luigi Snozzi, 17 aphorismes pour l'enseignement



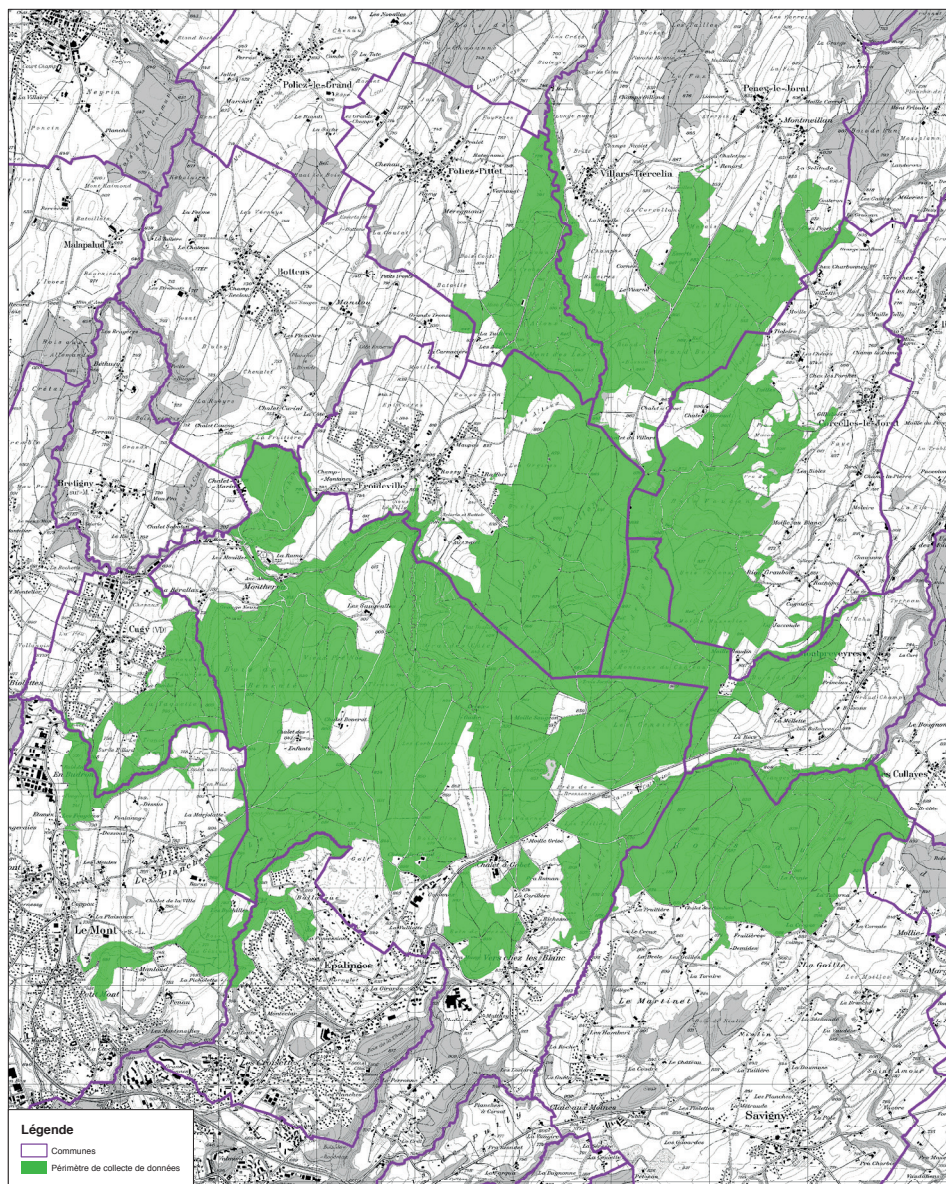
Ortophoto de la forêt du Jorat et de l'agglomération lausannoise.

Un parc naturel périurbain pour le Jorat

En 2015, l'association "*Jorat, une terre à vivre au quotidien*" a déposé auprès de l'OFEV une demande pour la création d'un parc naturel périurbain du Jorat, au nord de l'agglomération lausannoise. Le périmètre du Parc se concentre essentiellement sur le massif forestier du Jorat, et inclut un ensemble de 24 communes. Si le dossier est accepté, l'association disposera de quatre ans pour proposer un projet répondant aux critères fédéraux et aux attentes des acteurs régionaux. Conformément à la législation suisse, le parc devra se composer d'une zone centrale d'au moins 4 km² et d'une zone de transition, plus ouverte. Dans la zone centrale, l'exploitation du bois sera abandonnée afin de laisser libre cours au développement naturel. L'accès y sera autorisé uniquement sur les sentiers balisés. La zone de transition accueillera les infrastructures de détente et d'éducation avec pour objectif d'offrir la possibilité de découvrir une nature "préservée".

La demande est le résultat de plusieurs années de réflexion de la part des politiques de la région face à la pression grandissante sur les espaces naturels à cause de leur surfréquentation. Les causes majeures de la dégradation sont l'utilisation fréquente de certains sentiers qui provoque le tassement des sols, la cueillette et les courses d'orientation en dehors des sentiers balisés et les chiens en liberté qui perturbent une faune qui se raréfie. Le déséquilibre entre les activités de loisirs de la population à majorité urbaine et la protection de l'écosystème forestier risque de provoquer l'interdiction de certaines zones pour le public. Les problèmes cités ne touchent pas l'ensemble de la forêt du Jorat, mais bien certaines zones précises, très fréquentées par les citoyens.

La création du Parc ne se limite toutefois pas à la protection de l'espace naturel vis-à-vis de la pression anthropique. Pour l'association qui a déposé le dossier de candidature, sa réalisation relève de l'harmonisation de trois domaines qui sont l'économie, l'environnement et la société. « L'approche économique ne doit pas oublier d'aborder la dimension patrimoniale des entreprises en termes de marché de niche, de pérennisation des savoir-faire locaux et du développement de micro marchés artisanaux. »¹ La labellisation qui accompagne le parc per-

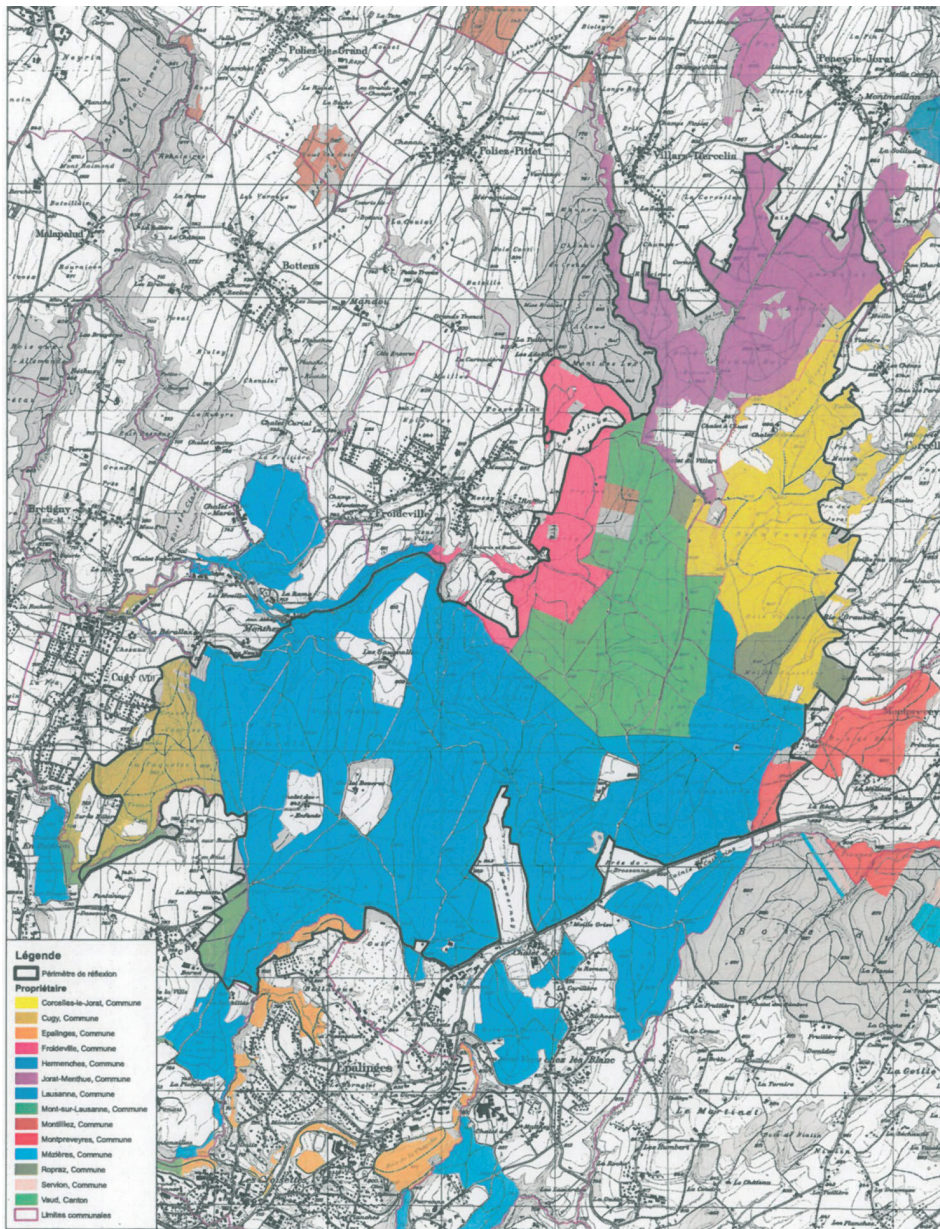


Périmètre d'étude pour le parc naturel périurbain du Jorat. La zone centrale n'y est pas représentée.

mettrait d'apporter une plus-value aux produits régionaux ainsi qu'aux activités de tourisme et de loisirs. La rentabilité de l'économie forestière, aujourd'hui déficitaire, pourrait être couverte par les subventions fédérales. D'un point de vue environnemental, une gestion de type Parc permettrait de mettre en place un système de monitoring de la biosphère, et d'établir un modèle de gestion plus efficace du paysage naturel afin de garantir sa protection. Concernant les aspects sociaux, l'augmentation démographique de la région lausannoise lors de la prochaine décennie nécessite la mise en place d'infrastructures adéquates. Le défi est de ne pas interdire l'accès à cet espace unique, mais d'en favoriser la pratique tout en sensibilisant les utilisateurs.

Il n'existe actuellement qu'une seule étude sur l'acceptation de la population d'un tel projet. Pour Daniel Cherix et Albertine Roulet¹, ce travail est nécessaire dans la mesure où il permettrait d'appréhender la conciliation des intérêts des utilisateurs de la forêt avec ceux des propriétaires (communes et privés) afin d'apporter des solutions novatrices. Par ailleurs, cette conciliation entre le domaine privé et le domaine public doit pousser les acteurs concernés à se réunir autour d'une table ronde afin de s'accorder sur les objectifs du parc. Le projet étant soumis à une votation populaire, le risque de le voir rejeté à cause d'un déficit d'information existe.

¹ Cherix Daniel, Roulet Albertine. 2011. Le Jorat. Memoire Vive. Archives de la ville de Lausanne.p.61



Carte des bois du Jorat par propriétaire.

La forêt périurbaine

La forêt périurbaine désigne une aire boisée qui cerne la ville ou la banlieue. Elle peut se présenter sous deux formes. Un vestige préservé d'une forêt naturelle, présente avant l'accroissement urbain et qui jouait un rôle économique ou militaire. Elle peut aussi être un boisement artificiel replanté. En ce qui concerne la fréquentation, nous pouvons également distinguer deux types de forêts. Celles qui le sont très régulièrement grâce à leur proximité avec l'espace urbain, et celles qui font l'objet d'une excursion, car elles sont en dehors de l'espace périurbain.

Aujourd'hui, la demande d'espaces verts par les populations urbaines est en hausse. Avec l'urbanisation de notre mode de vie dans nos sociétés et l'émergence du discours écologique, la demande de la part des citoyens est une des principales préoccupations pour les aménageurs du territoire. Auparavant réservées aux élites¹, la pratique des loisirs en forêt s'est largement popularisée. Le désir de nature contraste avec la vie urbaine stressante. Ces deux pôles sont pourtant liés dans la question de la ville actuelle. Les forêts contribuent à l'épanouissement des citoyens et de la santé publique sur plusieurs aspects. La pratique d'activités physiques ou relaxantes, la dimension éducative contribuant à une conscience environnementale et la conservation écologique en sont les principaux avantages.

Autour des grands centres urbains suisses, la grande majorité des forêts est régulièrement fréquentée par les citoyens. Durant l'été, il a été estimé que 90 % de la population suisse se rend en forêt. Le nombre s'élèverait à 250'000 par jour.² Depuis le tournant énergétique vers les énergies fossiles, le souci d'y entretenir la fonction de loisir a pris le pas sur les aspects économiques. Les bénéfices issus de l'exploitation du bois ne permettent pas de couvrir les coûts des prestations consistant à sécuriser les chemins, à proposer une infrastructure d'accueil et d'encadrement du public. Toutefois, les espaces forestiers représentent encore une source indirecte de profit. En se basant sur le coût des transports et le temps passé en forêt, la valeur récréative des forêts est aujourd'hui estimée à 10,5 milliards de francs.

¹ Les réserves de chasses, visant à préserver le gibier du roi au moyen-âge en sont un exemple.

² OFEV et WSL (Ed.) 2013 : La population suisse et sa forêt. Rapport sur l'enquête sur le monitoring socioculturel des forêts (WaMos 2). Office fédéral de l'environnement, Berne, et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf.

Le désir de nature de l'habitant urbain se traduit dans la volonté d'une rupture temporelle et spatiale avec l'environnement urbain. Plusieurs entretiens avec les visiteurs révèlent que ceux-ci considèrent la forêt comme un espace sauvage intemporel, qui serait resté figé depuis plusieurs siècles, et aujourd'hui menacé par les problèmes écologiques. La modification des espaces naturels, tels que les travaux effectués par les gestionnaires forestiers sont souvent perçus comme une atteinte à l'espace naturel sauvage. Il est pourtant peu réaliste de qualifier les forêts périurbaines d'espaces sauvages, celles-ci ayant le plus souvent été modelées par la main de l'homme depuis plusieurs siècles à travers l'exploitation, les plantations et le défrichement pour obtenir de nouvelles terres de culture et de pacage. Une forêt comme le bois du Jorat est aujourd'hui plus étendue et possède une plus grande variété d'essences qu'il y a un siècle.¹ La perception du public envers la forêt ne semble pas toujours très réaliste. Il existe une contradiction entre la volonté d'un retour à la nature sauvage, et le désir de la voir nettoyée, parée d'infrastructures favorisant les activités de loisir et de détente. Pour Bernard Kalaora, « (...) une tension surgit entre le désir d'une nature sauvage et le souhait de la voir aménagée pour la contemplation et la jouissance. »²

Avec l'émergence de la question écologique, la sensibilité du public envers l'environnement tend à s'aiguiser. L'une des manifestations de ce changement est la recherche du contact avec la nature, cette volonté n'est malheureusement pas forcément profitable à la forêt. L'augmentation de sa fréquentation exerce une pression accrue sur cet environnement et ses habitants. Finalement, les aménageurs se retrouvent devant un dilemme. Ils sont appelés à concilier la demande de nature sauvage des citoyens avec la nécessité d'aménager ces espaces pour canaliser un nombre grandissant d'utilisateurs.

¹ Schmithuesen Franz. Les forêts, témoins des besoins du passé et espaces de développement futur. *Journal Forestier Suisse* 155 (2004) 8 : p.328-337.

² Kalaora Bernard. A la conquête de la pleine nature. Presses Universitaires de France. *Ethnologie Française*, vol 31. 2001/4. p.591-597

Les bois du Jorat

Evolution du paysage joratien

Contrairement à l'idée généralement reçue, les bois sont aujourd'hui en meilleure santé qu'il y a quelques siècles. Avant d'être un espace récréatif, les bois étaient surtout une importante ressource de matière première. Pour les lausannois. Elle fournissait le bois de chauffage et de construction pour les citadins, tiré principalement du peuplement de chênes qui a pratiquement disparu de la région.

Les premiers défrichements du Jorat auraient été effectués par les moines qui s'installèrent au 13^e siècle dans les abbayes de Montheron et de Sainte Catherine. Peu à peu, les coupes furent déléguées aux laïcs qui fondèrent plusieurs villages dans les environs. Avec la peste qui frappa Lausanne entre 1347 et 1350, les citadins appauvris se tournèrent vers l'agriculture et défrichèrent de nombreuses parcelles au sein du couvert forestier. Le droit de pacage des paysans entraîna l'affaiblissement des jeunes pousses par les troupeaux. Cela empêcha la forêt de se rajeunir, et les feuillus disparurent au profit des résineux¹.

La forêt atteignit au milieu du 17^e siècle un état de dégradation maximal. La pauvreté de la région poussa certains paysans à se convertir au brigandage des voyageurs : c'est la fameuse époque des brigands du Jorat, qui prendra fin au 18^e siècle. Les citadins craignant une pénurie de bois, les autorités sont poussées à réagir. Celles-ci instaurent en 1700 un premier règlement visant à lutter contre les coupes sauvages et les déprédations liées au bétail. On procède alors au reboisement, notamment dans les nombreuses clairières où l'on pratiquait l'agriculture.²

L'invention du chemin de fer au 19^e siècle permet l'importation du charbon et l'exportation du bois. La valorisation du bois comme marchandise favorise alors la monoculture et conduit à l'établissement de vastes étendues d'épicéas. La gestion de l'espace forestier s'améliore, mais la surface forestière demeure

¹ Radeff Anne, Vie et survie des forêts du Jorat : du Moyen Age au 19^e siècle. Lausanne, Direction des finances de la ville de Lausanne-Service des forêts domaines et vignobles. Les cahiers de la forêt lausannoise. No 6. 1991. 50p.

² La succession de clairières humides qui caractérisent le paysage joratois sont un héritage de cette période.

plus petite que celle que nous connaissons aujourd'hui. Plusieurs incidents climatiques au 19e et 20e siècle conduisent à la destruction des plantations, trop faibles pour survivre. Aujourd'hui, la gestion de la forêt selon le système du jardinage est favorisée. Les essences et les classes d'âges des végétaux sont mélangées, ce qui contribue à sa stabilité et à sa biodiversité. Ce type de mélange est également plus proche de l'état "naturel" de la forêt.

Au 18e siècle, l'apparition d'une vision romantique et contemplative inspirée de la *wilderness* va encourager l'émergence des loisirs en nature. En 1816, les nouvelles lignes de tramway facilitent l'accès des bois à la population lausannoise. Ils deviennent un atout touristique pour la ville qui met en avant les vertus de détente de ses espaces naturels. Les bois du Jorat deviennent un lieu apprécié, tant en été qu'en hiver et sa fréquentation reflète l'avènement de la société de loisirs du 20e siècle. Après l'exploitation destructrice du bois, la fréquentation de ces espaces dans un but récréatif exerce une pression nouvelle sur l'espace naturel.

Caractéristiques et potentiel écologique

Le Jorat est un massif forestier de 40km², formé de nombreuses collines et dépressions qui abritent des zones humides. Plusieurs cours d'eau y prennent source¹ et se répartissent sur deux bassins versants, au nord vers le lac de Neuchâtel et au sud, vers le lac Léman. Les nappes phréatiques du couvert forestier forment un important réservoir d'eau, de très bonne qualité, pour la ville de Lausanne.

Le paysage naturel joratois peut être caractérisé par quatre grands types de structures écologiques au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville. Toutefois, c'est toujours autour des zones humides, le long des cours d'eau, que se trouve la plus grande diversité de faune et de flore.

Les boisements qui bordent les ruisseaux en ville abritent une végétation très diversifiée et relativement luxuriante. Ils sont un corridor écologique important et apportent le contact entre le naturel et l'urbain. La faune y est caractérisée par une grande diversité d'invertébrés, et quelques animaux comme le renard ou la corneille qui profitent de la proximité de l'homme.

¹ la Mèbre, le Flon, la Vuachère, la Paudèze, le Talent et la Mérine

Plus haut, à la périphérie de l'urbain, les forêts sont essentiellement dominées par le hêtre, essence typique du paysage vaudois. On distingue toutefois deux types de hêtraies; celle qui est "pure", jusqu'à environ 700-800 m d'altitude, et une seconde, "enraisée", avec des sapins blancs et des épicéas. Dès la fin du 19e, les grands peuplements artificiels d'épicéas ont largement contribué à modifier le paysage des bois. Les futaies qui abritent la plus grande diversité sont celles qui abritent des arbres anciens, et ont une grande quantité de bois mort au sol. Ce dernier est une source de nutriments importante pour la régénération naturelle, et constitue un abri pour de nombreuses espèces.

Encore plus éloigné du milieu urbain, le haut Jorat abrite les espèces qui supportent moins la proximité avec l'homme. Dans ce territoire morcelé, les animaux trouvent refuge dans les îlots créés par les routes, au fond des vallons. Les espèces se déplacent le long des ruisseaux qui font office de corridors écologiques. Le réseau humide mis en place par le service des forêts depuis une vingtaine d'années est aujourd'hui un élément essentiel.

En 2012 une étude visant à identifier les surfaces les plus propices à la mise en place d'une ou plusieurs réserves forestières a été conduite.¹ L'étude tente d'identifier les surfaces présentant la plus haute naturalité forestière, et possédant le plus de potentiel pour le développement biologique. Il en ressort trois scénarios pour la création de réserves dans le Jorat. Ces trois scénarios proposent un réseau de réserves, ainsi qu'une unique grande réserve.

À l'échelle du temps humain, même si elle paraît statique est un milieu très dynamique. Il faut une décennie pour qu'une clairière évolue, l'évolution d'une réserve forestière se compte en siècles. Dans cette mosaïque de milieux naturels, la gestion forestière joue un rôle fondamental. En créant des trouées ensoleillées, des surfaces inondables, en structurant les lisères ou en laissant en libre évolution, elle contribue à créer une mosaïque forestière riche. Pour François Clot et Jérôme Pellet le regard de l'utilisateur et du gestionnaire naturaliste doit s'étendre dans un espace-temps qui le dépasse.²

1 Amaibach Sàrl, Evaluation du potentiel écologique pour la création de réserves forestières, 2012

2 Clot François, Pellet Jérôme, dans, Le Jorat. Memoire Vive. Lausanne. Archives de la ville de Lausanne. 2011. p.14-19



Les forêts de Vernand se distinguent du reste du massif forestier joratien. Elles abritent plusieurs chênes centenaires et possède des caractéristiques écologiques particulières. Le piétinement répété des jeunes pousses représente à ce jour une menace pour cet environnement.

Les loisirs dans le Jorat

Définition du loisir

"Le loisir" se dégage des activités reliées aux exigences professionnelles, familiales, domestiques et du temps nécessaire destiné à satisfaire les besoins physiologiques. C'est donc avant tout une notion temporelle, où le loisir prend place dans le temps libre. "L'activité de loisir" est, elle, influencée par le cadre ou le style de vie de l'individu.¹ Il existe en effet différents types d'activités, spécifiques à différentes catégories sociales de personnes, et prenant place dans des espaces différents. D'après Patrick Stuby on peut distinguer trois catégories d'activités de loisir.²

La fonction psychosociologique englobe l'aspect de détente et de divertissement qui permettent d'introduire une rupture spatiale et temporelle dans le cycle de vie habituel. S'échapper du milieu urbain et de la routine quotidienne est une des raisons citées fréquemment par les utilisateurs des forêts du Jorat. À travers l'activité de loisir, l'individu a la possibilité de se développer sur le plan intellectuel, créatif ou physique. Certaines activités favorisent le contact social, car elles rassemblent plusieurs individus autour d'un but commun. L'activité sociale permet de faciliter le contact entre individus dans une société urbaine de plus en plus individualiste. La fonction symbolique de l'activité de loisir a été démontrée par Bernard Kalaora dans son étude sur les forêts périurbaines en France.³ Celle-ci permet, dans certains cas, de montrer son appartenance à un certain groupe social et de se distinguer de la « masse ».

Finalement, le lieu où se pratique l'activité de loisir est lui aussi très important. On peut distinguer l'espace de loisir qui se situe au sein de l'espace privé et celui qui se situe dans l'espace public. La forêt, avant d'être un espace de loisirs, est surtout perçue comme un espace naturel plus ou moins sauvage. Elle possède une forte dimension symbolique que l'on retrouve dans peu d'autres espaces de loisirs. Les spécificités particulières du lieu donnent naissance à toutes sortes d'aspirations auprès des utilisateurs, et font naître des loisirs qui

¹ Williams Stephen. *Outdoor recreation and the urban environment*. London. Routledge. 1995.

² Stuby Patrick. *La forêt aux portes de la ville : analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne*. Sarrebruck : Ed. universitaires européennes. 2011, p.51

³ Kalaora Bernard. *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt*. Editions l'Harmattan. Paris. 1993. 304p.

y sont directement reliés. Dans ce cas, on peut dire que la structure spatiale du lieu est finalement plus importante que l'activité en soi.

Les utilisateurs et les activités

En 2007, dans son mémoire, Patrick Study effectuait une étude auprès des utilisateurs des bois du Jorat.¹ En appréhendant cet espace comme une forêt périurbaine de loisirs, celui-ci tentait de comprendre quelles activités de loisirs y étaient pratiquées, par quels groupes, et comment ceux-ci percevaient la forêt. L'étude a été effectuée en interrogeant cinq types d'usagers : les participants aux balades accompagnées didactiques, les baladeurs du chemin de Mauvernay, les coureurs du parcours Vita, les collecteurs d'eau des fontaines, et les utilisateurs de places de piquenique

Le but n'est pas ici de retranscrire précisément tous les résultats de l'étude, mais d'en dégager quelques tendances générales pouvant nous intéresser dans le cadre de ce travail.

Les activités observées dans l'étude sont nombreuses, et se distinguent en trois catégories par ordre d'importance décroissante : les activités de marche et de sport en général, celles ayant un rapport à la nature (observation, cueillette de champignons), et les activités sociales (le jeu, les grillades, les discussions). De manière générale, les « jeunes » jusqu'à 39 ans sont bien moins représentés que les personnes d'âge mûr ou les retraités.

La marche est de loin l'activité la plus pratiquée, et de préférence en solitaire. À ce titre, Patrick Study relève qu'en dehors des aires de piquenique, la forêt du Jorat n'est pas véritablement un lieu de rassemblement ou d'échange social, bien que les rapports entre individus ne présentent généralement pas de conflit majeur. Par ailleurs, les aires de piquenique et les fontaines attirent une plus forte proportion d'étrangers et de familles que les autres activités. Cette distinction porte à penser que la forêt n'est pas non plus forcément un lieu d'échange multiculturel.

En ce qui concerne l'éducation, une minorité des gens interrogée avait un faible niveau de formation, alors que celles possédant une formation univer-

¹ Study Patrick. La forêt aux portes de la ville : analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne. Sarrebruck : Ed. universitaires européennes, 2011, p.61

sitaire ou équivalente étaient majoritaires. Ici aussi, la distinction par activité est frappante. La plus grande partie de la minorité se trouvait sur les sites de pique-nique et de collecte d'eau. On pourrait donc assumer que c'est surtout une élite qui pratique la forêt dans un but de détente, ou d'observation.

Les questions sur l'accès révèlent que la grande majorité des gens se rendaient en voiture sur le site (80 %), et les transports publics étaient peu utilisés. L'étude a toutefois été réalisée alors que le M2 n'était pas encore en service. L'arrêt de métro *Croisettes* offre aujourd'hui un accès facile aux bois.

Les principales réponses quant à l'attraction envers la forêt mentionnent la proximité, le calme, la nature en général et l'air pur. Ce sont les personnes prenant part aux balades didactiques qui ont évoqué de manière précise les caractéristiques du lieu; celles-ci mentionnent les animaux, la flore, les différentes essences, le chant des oiseaux, les parfums, les jeux de lumière. La sensibilité de l'espace à travers une expérience sensorielle semble y être plus étendue que dans les autres groupes, qui généralement mettent en avant les qualités fonctionnelles de l'espace bien qu'ils soient également sensibles à la nature.

Quand on leur a demandé s'ils souhaitaient faire des remarques sur la forêt, les préoccupations des usagers se distinguent en trois thèmes distincts; les chiens et les nuisances qu'ils engendrent, les ordures, et l'entretien des forêts. Ces préoccupations se retrouvent dans tous les groupes. De manière générale, les gens sont satisfaits de l'entretien de la forêt. On observe néanmoins une certaine incompréhension lorsqu'il s'agit des coupes et des branches laissées sur site. Le commentaire suivant relaté dans l'étude est particulièrement éloquent :

« Depuis 40 ans, l'exploitation de la forêt a changé. On ne brûle plus les déchets d'une coupe de bois, on en fait des tas infranchissables couverts de ronces. À Montblesson, les dernières coupes ont massacré le paysage. Sur le chemin d'Epalinges, on a fait des corridors d'arbres abattus qui sont restés tels quels au moins 2 ans. La forêt ainsi c'est du chenit! » ¹

Ce commentaire traduit une certaine aversion du chaos pouvant régner dans un espace naturel. Il témoigne aussi de l'incompréhension des techniques de gestion des forêts. Les usagers semblent être habitués à une forêt nettoyée, ce qui correspond moins à la gestion de type Parc de ces espaces, que le service

¹ Stuby Patrick. La forêt aux portes de la ville : analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne. Sarrebruck : Ed. universitaires européennes, 2011, p.57

forestier a entamé il y a quelques années. Un nombre accru de personnes s'étonnent également du nombre d'arbres coupés, et se demandent si ceux-ci sont replantés ailleurs en compensation.

Les infrastructures d'accueil

On estime la fréquentation annuelle de cet espace à environ 1,5 million de visiteurs par année. Avec l'augmentation démographique prévue, ce chiffre est appelé à évoluer dans les dix prochaines années. La grande majorité des utilisateurs des bois du Jorat se concentrent sur quelques pôles précis qui se situent proche de l'agglomération lausannoise. Nous allons ici tenter d'avoir un aperçu des infrastructures d'accueil de cet espace.

Les infrastructures du Chalet-à-Gobet font actuellement office de porte d'entrée des bois du Jorat pour la population lausannoise. La desserte des transports publics, la présence d'un vaste parking, et les infrastructures que l'on y trouve jouent un rôle important dans sa popularité. Le centre sportif de Mauvernay offre des vestiaires, et est le point de départ d'un parcours Vita, d'un parcours bien-être, et de plusieurs pistes de VTT. On trouve également une auberge restaurant, un manège ainsi qu'un golf à proximité. La structure du paysage explique aussi la forte popularité du site. La forêt s'y ouvre en un vallon appelé la « plaine de Mauvernay » et permet d'effectuer des pratiques telles que le cerf-volant, le ski, le ski de fond ou la luge, incompatibles avec le couvert forestier. Il existe des sentiers didactiques "*Jorat Nature*" au départ du *Chalet-à-Gobet* qui donnent des informations sur les différentes essences et biotopes des bois. Toutefois, en dehors du nom des essences, on y trouve assez peu d'information concernant des caractéristiques biologiques plus précises. Le chemin des fontaines des bois du Jorat relie une dizaine de fontaines, et met en avant les caractéristiques hydrauliques des lieux. Certaines de ces fontaines attirent de nombreux utilisateurs qui viennent y collecter l'eau et profiter des espaces de piquenique attenants.

Les autres lieux d'intérêt se situant au-delà de la périphérie sont aussi à prendre en compte. L'auberge du Chalet des enfants est un point d'attraction important. Celle-ci se trouve au centre d'une clairière et propose une cuisine du terroir. La construction attenante fait l'objet d'un projet pour un espace d'accueil du patrimoine vert de la ville de Lausanne. L'ancienne abbaye de Montheron abrite aussi un restaurant proposant des produits locaux et une salle des fêtes. Le caractère historique du bâtiment présente à lui seul un intérêt particulier. Finalement, Il existe également une dizaine de refuges disponibles pour la location et permettant d'accueillir des événements.

Activités	% interrogé pratiquant l'activité
Marche / Promenade	70 %
Course à pied	26.3 %
Vélo / VTT	17.5 %
Parcours Vita	13.8 %
Collecte d'eau	13.8 %
Pique-Nique / Grillades	10.1 %
Cueillette	8.8 %
Observation	7.8 %
Repos / Ressourcement	6.0 %
Ski de fond	5.1 %
Jeux en famille	4.1 %
Promenade du chien	4.1 %

Activités des bois du Jorat citées par les utilisateurs.

Statistique tirée de: Stuby Patrick. La forêt aux portes de la ville: analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne. Sarrebruck: Ed. universitaires européennes, 2011.



La plaine de Mauvernay en hiver.

3. Vers une nouvelle culture de la nature.

La nature, un phénomène de société

Dans la vision dualiste moderne, qui est un héritage de la philosophie antique, on distingue l'étude de l'homme et des sciences sociales, de l'étude de la nature et de ses phénomènes physiques (la *thesis* et la *phusis*). Nature et culture sont ici deux entités différentes, et c'est surtout l'assujettissement de cette première qui a permis tout au long de la modernité de mesurer le progrès de l'homme. Nous assistons aujourd'hui à un changement de paradigme. L'homme n'est plus maître et possesseur, il doit respecter, comprendre, les droits et principes qui régissent le monde naturel tel qu'il le conçoit. Pour *Bernard Kalaora*, il faut émettre l'hypothèse qu'est apparu un « (...) culte contemporain de la nature par opposition au culte moderne caractéristique de l'avènement de la société industrielle »¹. Avec l'émergence de la question environnementale, l'expérience moderne de la nature prend aujourd'hui un tournant.

*Serge Moscovici*² affirmait pourtant déjà en 1968 que « Les sociétés édifient les états de nature qui correspondent à leurs schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné. »³ La pensée que la nature est une construction sociale, aujourd'hui favorisée, présente une rupture avec la pensée dualiste moderne. En étudiant Les phénomènes biologiques et physiques, à priori considérés comme étant indépendants de l'homme, la science contribue à fonder un mode de pensée et une identité spécifique à la société à laquelle elle appartient : « Les artefacts - langagiers et techniques - que développent les opérateurs sociaux, assurent la permanente traduction des systèmes physique et biologique, en état de nature, propres à chaque société. »⁴ La nature est une construction artificielle, et sa science est directement rattachée à celle des sociétés. Dans ce cas, la question de nature est fondamentalement politique puisqu'elle permet de définir la position de l'individu dans la société, de son champ d'action et de réflexion dans le monde.

Philippe Descola, à travers ses recherches sur la question de la nature⁵, a démon-

1 Kalaora Bernard. A la conquête de la pleine nature. Presses Universitaires de France. Ethnologie Française, vol 31. 2001/4. p.591

2 Moscovici Serge. Essai sur l'histoire humaine de la nature. Paris. Flammarion. 1968

3 Lévy Jacques, Lussault Michel, (sous la dir. de). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris. Belin. 2013.p.709

4 Lévy Jacques, Lussault Michel, (sous la dir. de). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris. Belin. 2013.p.710

5 Descola Philippe. Par-delà nature et culture. Paris. Gallimard. Bibliothèque des sciences humaines. 2005. 623p.

tré que celle-ci est avant tout une production sociale. La dualité entre nature et culture ne fait pas sens puisqu'elle relève d'une construction. Celle-ci se retrouve dans nos sociétés occidentales, mais ne saurait s'appliquer à d'autres sociétés qui ont développé un rapport très différent à leur environnement.

Le Naturalisme européen, celui dont les Occidentaux sont les héritiers, a fondé la modernité puis s'est diffusé sur l'ensemble de la planète. L'animisme et le totémisme se retrouvent dans plusieurs tribus pour qui il existe une continuité psychique entre l'homme et la nature. L'analogisme asiatique considère lui que la nature est radicalement "autre", elle est célébrée comme une divinité. Il existe autant de sociétés et de points de vue que de natures et il serait vain de chercher à trancher pour une définition précise de celle-ci.

Pour exemple, les Shuar d'Amazonie ne différencient pas ce qui est humain de ce qui ne l'est pas. « Le caractère le plus répandu consiste à traiter certains éléments de l'environnement comme des personnes, dotées de qualités cognitives, morales et sociales analogues à celles des humains, rendant ainsi possibles la communication et l'interaction entre des classes d'êtres à première vue fort différents. »¹ L'identité individuelle se distingue de l'enveloppe corporelle qui n'est ici qu'un état transitoire, sorte de vêtement que l'on revêt. Ce type de construction cosmologique construit l'identité des êtres et des choses à travers leurs relations, plutôt que sur leur apparence.

Pour *Philippe Descola*, si l'état actuel de notre environnement nous indique qu'il est temps de réformer nos pratiques et nos conceptions de la nature, il serait toutefois naïf de penser qu'une autre culture pourrait nous fournir les clés d'une pensée plus vertueuse. Chaque culture possède en effet une interprétation de son expérience au monde qui lui est propre. « C'est à chacun d'entre nous, là où il se trouve, d'inventer et de faire prospérer les modes de conciliation et les types de pression capables de conduire à une universalité nouvelle, à la fois ouverts à toutes les composantes du monde et respectueux de certains de leurs particularismes, dans l'espoir de conjurer l'échéance lointaine à laquelle, avec l'extinction de notre espèce, le prix de la passivité serait payé d'une autre manière : en abandonnant au cosmos une nature devenue orpheline de ses rapporteurs parce qu'ils n'avaient pas su lui concéder de véritables moyens d'expression. »²

1 Philippe Descola. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p.56 - 57

2 Philippe Descola. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p.552

L'authentique et l'artificiel

Une des relations assez fréquentes entre nature et ville apparaît à travers deux thématiques qui sont à priori opposées. D'un côté, la ville représente tout ce qui est artificiel, de l'autre, la nature ce qui est authentique. Cette opposition se retrouve dans les discours antiurbains, qui revendiquent une nature pure. « Le couple authentique/artificiel est d'emblée assorti d'une valorisation esthétique et éthique dissymétrique : l'authentique est beau et bon, l'artificiel laid et mauvais. (...) Autrement dit : à partir du moment où l'on accepte le couple, on se trouve pris dans ces logiques. »¹

Dans cette perspective, l'artificiel est antinaturel, et son rejet constitue une sorte de haine de la société. L'authentique est lui primitif et possède un caractère naturel générique. En faisant l'appel à l'authenticité on se désigne soi-même comme étant à même de juger de la qualité d'une chose, ou de décider pour les autres ce qui est bon pour eux.

La mise en réserve du naturel procède en quelque sorte de cette logique. Le degré de naturalité de l'espace conduit à l'appréciation de sa qualité. Il détermine si l'espace est digne d'être protégé ou non. Lors du processus de mise en réserve, qui exige un certain nombre d'études préliminaires, la question qui se pose est : Est-ce que l'espace naturel possède un degré de naturalité assez élevé pour mériter d'être protégé ? La démarche est chargée d'ambiguïté, car l'immense majorité des espaces naturels qui paraissent « authentiques » ont subi à un moment ou un autre une intervention, directe ou indirecte, qui a modifié ses caractéristiques. Ils sont des "artéfacts naturels".

Avec cette séparation binaire de l'espace, on peut également s'interroger sur ce qui advient des espaces qui ne méritent pas de protection, qui ont moins de « qualité ». Cette démarche renforce l'idée qu'il existe une nature réservée au passage et à la contemplation, permettant d'échapper à un monde urbain dévalorisé dans lequel nous sommes condamnés de vivre.

Pour *Lionel Charles*, « L'Artifice se définit par rapport à la nature pour désigner précisément ce qui porte l'empreinte de l'homme et de son activité face à une réalité possédant un caractère générique. (...) Cette réciprocité rend utopique toute tentative de retour à la nature ou d'injection de nature en tant que telle.

¹ Lévy Jacques, Lussault Michel, (sous la dir. de). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris. Belin. 2013,p.105

Celle-ci ne peut se concevoir autrement que requalifiée en permanence par l'artifice. »¹ Dans ce cas, la partition du paysage par la patrimonialisation serait une tentative de construction d'un imaginaire qui ne peut exister, sinon en dehors du monde.

¹ Charles Lionel. La ville entre nature et artifice : perspectives de l'environnement urbain. Dans : Bulletin de l'Association de géographes français, 77^e année, 2000-2 (juin). La nature en ville. p. 128.

La nature dans le paysage.

La ville, la campagne, le sauvage

Nous l'avons vu, l'idée de sauvage est indissociable de la ville. Le sauvage est un espace indépendant, un dehors, opposé à un dedans (la ville). Il ne peut exister sans son contrepoint, puisqu'il entre dans une hiérarchie spatiale. Pour *Augustin Berque*¹, cette hiérarchie spatiale est composée, depuis les déforestations du néolithique, par la tripartition ville, campagne, et espace sauvage. La majorité des cultures concevaient la ville comme le centre du monde, séparé de l'extérieur par sa muraille.

Aujourd'hui, la diffusion de la ville a aboli ses frontières. Le pavillon de banlieue exprime le mythe urbain de la nature, il est une des causes de la diffusion spatiale de la ville. À travers cette diffusion du monde urbain, la tripartition spatiale caractérisée par les trois entités que sont la ville, le rural, et le sauvage, se retrouvent mélangés dans un seul et même paysage. Les frontières ont perdu de leur clarté, il devient alors difficile de considérer chaque entité comme un espace en soi.

Les parcs naturels sont une tentative pour redonner à l'espace naturel une place dans ce paysage hétérogène. Dans le cas du Parc national et du Parc périurbain, une distinction est faite entre la nature sauvage et la nature anthropique, artificielle. Ce zonage, où la frontière prend la forme d'une ligne, ne serait-il pas l'expression de la pensée dualiste de l'homme face à la nature ? De la ville face au "dehors" ? On peut se demander en quoi ces mesures apportent une définition innovante de l'espace naturel et de son insertion dans le paysage. Pour *Alberto Magnaghi*, « (...) en limitant le discours à la protection de la nature, le risque est de retomber dans des actions correctrices et sectorielles. »²

Ne devrions-nous pas dépasser notre approche de type "vases clos" lorsqu'il s'agit de la planification de la nature ? Les travaux scientifiques nous ont permis de comprendre que le règne du vivant évolue et est un cycle perpétuel de création et de destruction, au cours duquel s'inventent de nouvelles formes. Le droit

¹ Berque Augustin. Le rural, le sauvage, l'urbain . Etudes rurales 2011/1 (n°187).

² Magnaghi, Alberto. Le projet local. Vol. 44. Architecture + recherches. Sprimont : Mardaga, 2003. p.33



Haus-Rucker-Co, Piece of Nature Preserved, 1973

L'objet exprime le désir d'un retour aux sources, où une nature préservée d'un environnement destructeur ne peut exister que dans une bulle.

est-il réellement en mesure de résoudre tous les problèmes de paysage ? Les clôtures, et frontières administratives que nous mettons en place ont un sens pour le politique et l'administratif, mais n'en ont aucun pour le reste du vivant, pour qui le concept de frontière n'a pas de sens. Dans son *Manifeste du Tiers Paysage*, Gilles Clément¹ soutient que l'encouragement de la biodiversité est incompatible avec la notion de patrimoine. Ce dernier préfigure un paysage figé, alors que le modèle biologique est dynamique. La notion de patrimoine est par ailleurs incompatible avec la notion de sauvage, puisque l'acte de conservation est issu de l'action de l'homme sur son environnement.

L'exemple du parc de Sauvabelin témoigne de l'ambiguïté temporelle de la conservation. Il y a une dizaine d'années, la décision a été prise de laisser une partie de la forêt livrée à elle-même, sans autre intervention que celles garantissant la sécurité sur les sentiers pédestres. Aujourd'hui la différence est à peine perceptible. D'après Frédéric Bourgeois, responsable du domaine forestier lausannois, il faut au moins un siècle pour qu'une forêt reprenne un caractère originel, et l'augmentation de la biodiversité n'est pas garantie. « Il y a un demi-siècle, les forêts étaient réquisitionnées pour satisfaire aux besoins engendrés par la guerre. Qui sait quelles seront nos aspirations dans cinquante ans ? »² La société contemporaine évolue dans une temporalité radicalement différente des cycles naturels.

Dans ce cas, quelles mesures pouvons-nous envisager afin de redonner une hiérarchie spatiale satisfaisante au paysage, qui intègre la question du naturel et de l'écologie ? Le parc naturel propose une solution qui n'est que partiellement satisfaisante. Celui-ci a le mérite de soutenir la diversité en encourageant le vivant, mais il reste limité par la vision dualiste qui entrave la redéfinition du rapport entre nature et culture. Par ailleurs, l'acte de protéger perd de son sens lorsque le but est l'esthétisation de la nature, qui conduit à sa mise en spectacle.

1 Clément Gilles. *Manifeste du Tiers Paysage*. Montreuil : Sujet-Objet, 2004, p.21

2 Frédéric Bourgeois. Entrevue, 26 novembre 2015.

La nature et le jardin

S'il n'existe aujourd'hui pas, ou pratiquement plus d'espace qui ne soit influencé, directement ou non, par l'action anthropique, nous pouvons considérer que la nature a été domestiquée, et prend aujourd'hui la forme d'un vaste jardin à l'échelle du monde. La nature sauvage n'existant pas, sa représentation continue néanmoins à occuper notre inconscient à travers les filtres esthétiques issus du jardin d'agrément. En considérant le rôle de celui-ci dans notre conception de la nature, alors le rapport entre nature et culture ne pourrait-il pas être exploré à travers cet élément du paysage ?

La frontière dans le contexte du parc pose la question de l'espace clos opposé à l'espace ouvert, illimité. La nature délimitée renvoie à l'image du jardin comme un espace où l'on prend soin des éléments que nous sélectionnons et jugeons meilleurs. *Gilles Clément*¹, avec l'idée du jardin planétaire, étend cette frontière à celle de la vie sur terre, de la biosphère, de la terre elle-même. Il oppose l'idée selon laquelle nous possédons la responsabilité d'entretenir l'équilibre qui règne dans le jardin planétaire, plutôt que de le transformer en un espace de haut rendement, propre au système agricole moderne.

L'idée du jardin comme entité spatiale qui incarne le désir d'inventer une nature idéale se retrouve dans plusieurs cultures, mais se caractérise le plus souvent par un rapport de force où la culture modèle la nature à son image. Pour *Giulio Carlo Argan* : « L'idée selon laquelle le jardin est un lieu naturel modifié par l'intervention de l'homme à des fins esthétiques naît du concept de la propriété privée des biens naturels et de la conviction que le beau naturel peut-être perfectionné par l'action humaine »². Reformuler le lien entre nature et culture nécessite donc d'assumer que le vivant n'est pas la propriété de l'homme, et d'écarter le sentiment nostalgique invoqué par la patrimonialisation de la nature.

1 Clément, Gilles. *Le jardin en mouvement, de la Vallée au jardin planétaire*. Paris : Sens et Tonka, 2006.

2 Citation tirée de, Mosser Monique, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*. Paris. Flammarion. 1991. 542p.

Dans ce cas, il semble plus optimiste de considérer le parc comme un jardin dynamique, notion inhérente au vivant, et comme un lieu d'expérimentation permettant d'explorer les relations entre l'environnement social et naturel. Pour *John Dixon Hunt*, « l'art des jardins est pour l'homme un mode fondamental d'expression et d'expérience. Il s'agit d'un terme moderne forgé pour désigner l'intervention par laquelle, dans un espace donné, des hommes et des femmes façonnent [...] un nouvel environnement pour eux-mêmes ou pour une culture donnée »¹. L'art du jardin apparaît finalement comme une opportunité d'explorer de nouvelles relations avec ce qui nous entoure.

¹ Dixon Hunt John. *L'art du jardin et son histoire*. Paris: Odile Jacob. 1996.



Felix Octavius Carr Darley, *l'Homme naturel*, Scènes de la vie quotidienne, 1844.

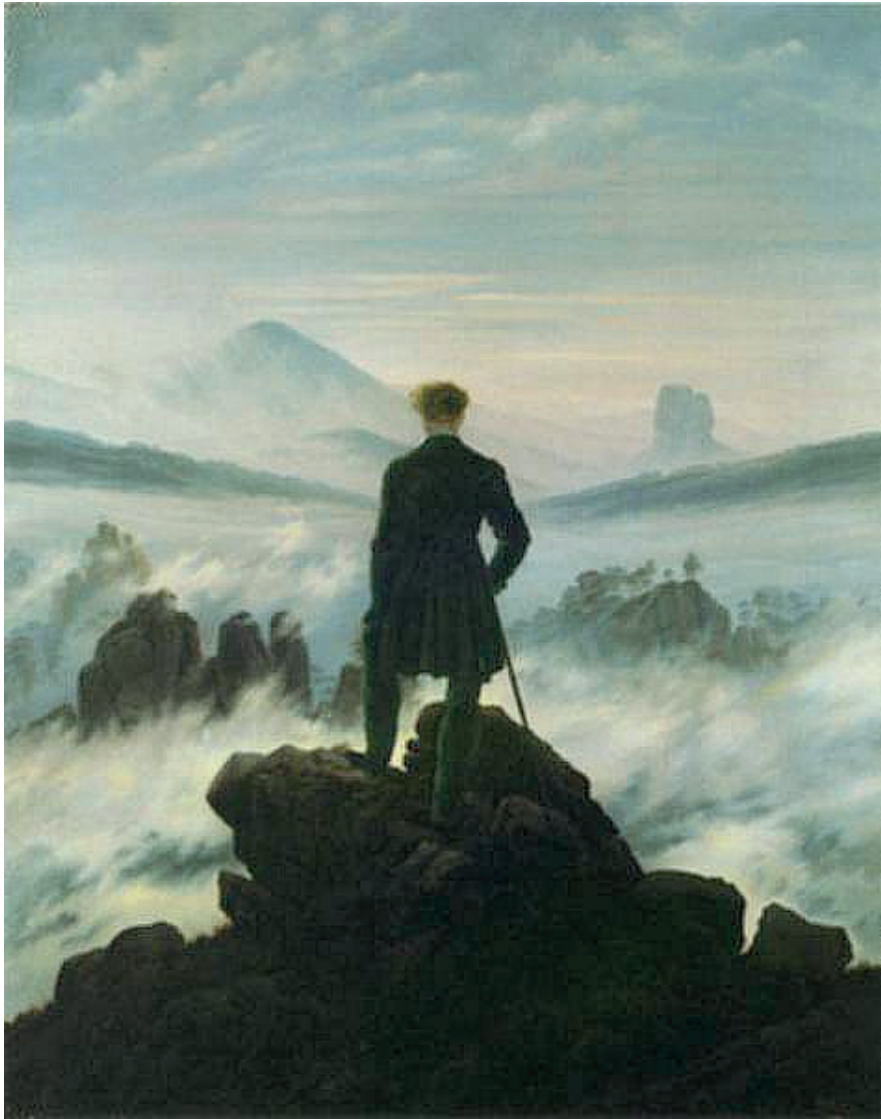
Dans le cadre des utopies de l'après-lumière, on s'intéresse au projet d'une société rationnelle, idéale, fondée sur l'image de la société naturelle, sorte de degré zéro de l'homme à l'état sauvage. C'est le mythe du "bon sauvage", intrinsèquement lié au fantasme d'un monde sauvage.

Conclusion

Il apparaît que la perception de l'environnement d'une société à travers ses spécificités culturelles est un invariant conduisant à différents états de nature. Les espaces protégés dépendent principalement de la politique environnementale et des intérêts sociaux. Plus que leur superficie ou leur quantité, ce sont surtout leurs objectifs qui doivent être questionnés. Face aux défis environnementaux que nous devons aujourd'hui relever, la question de la protection d'un idéal sauvage, sain et originel, semble aujourd'hui dépassée. Pour *Lionel Laslaz*, *l'ensauvagement artificiel*, qui est « (...) une forme de disparition ponctuelle et programmée de traces de présence humaine, à titre symbolique. », et *la segmentation protectionniste* qui « consiste à instaurer des enclaves d'espaces protégés au sein de vastes étendues peuplées (...) »¹ constituent une menace pour ceux qui aspirent à une protection équilibrée, *avec* la société et non *contre* elle. En effet, il ne s'agit pas de prévenir l'invasion de l'homme, mais d'établir des sociétés et des modes de pensée capables de se considérer en continuité de leur environnement.

Le désir de nature, engendré par la diffusion de la conscience écologique, conduit à des pratiques qui ne sont pas forcément cohérentes avec la protection de la nature. Par ailleurs, l'utilisateur possède souvent une vision de la nature très romantique qui se heurte à la réalité du terrain, conduisant parfois à une certaine incompréhension vis-à-vis de certaines mesures d'entretien ou de conservation. Néanmoins, l'émergence de cette conscience et du désir de nature doivent être vus comme une opportunité permettant de redéfinir le rapport entre nature et culture. La formulation de ce nouveau langage nécessite l'invention de nouveaux programmes conciliant l'étude des sciences sociales et des milieux physiques, afin d'offrir au grand public l'opportunité d'avoir une expérience de l'environnement qui va au-delà de sa seule contemplation. Idéalement, on peut espérer que la prise de conscience de l'être humain comme étant un maillon des processus naturels conduira à l'obsolescence de la notion de protection de la nature.

¹ Laslaz Lionel. Atlas mondial des espaces protégés : les sociétés face à la nature. Paris, Editions Autrement. 2012. p.91



Kaspar David Friedrich, *Der Wanderer über dem Nebelmeer*, 1818.

Le personnage de Kaspar Friedrich, seul devant une mer de brouillard, témoigne de la quête de l'idéal chez les Romantiques. Cet idéal est caractérisé par le rêve de s'unir à la nature sublime, mais aussi le cauchemar d'aspirer continuellement à un espace impossible.

Bibliographie

Littérature

Association du Vieux-Lausanne 20. Le Jorat. Mémoire vive. Lausanne. Archives de la ville de Lausanne. 2011. 96p.

Berque Augustin. Le rural, le sauvage, l'urbain . Etudes rurales 2011/1 (n°187), p. 51-61.

Bourg Dominique, Fragnière Antoine. La pensée écologique. Une anthologie. Paris, Presses universitaires de France, 2014, 875 p.

Cavin Joëlle Salomon. Beyond Prejudice: Conservation in the city. A case study from Switzerland. Institute of Geography and Sustainability University of Lausanne, 2013. p85-88

Cavin Joëlle Salomon. 2010. La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation?. Natures Sciences Sociétés 18. 2010. p. 113-121.

Cavin Joëlle Salomon, Ruegg Jean, Carron Catherine. 2010. La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation ? Natures Sciences Sociétés 18, p.113-121. DOI: 10.1051/nss/2010016

Charles Lionel. La ville entre nature et artifice : perspectives de l'environnement urbain. Dans : Bulletin de l'Association de géographes français, 77e année, 2000-2 (juin). La nature en ville. p. 125-135.

Cronon William. The trouble with wilderness dans Uncommon Ground : Rethinking the Human Place in Nature. New York. Norton & Co. 1995. p.69-90

Clément, Gilles. Le jardin en mouvement, de la Vallée au jardin planétaire. Paris: Sens et Tonka, 2006, 330p.

Clément Gilles. Manifeste du Tiers Paysage. Montreuil: Sujet-Objet, 2004, 70p.

Descola Philippe. Par-delà nature et culture. Paris. Gallimard. Bibliothèque des sciences humaines. 2005. 623p.

Dixon Hunt John. L'art du jardin et son histoire. Paris: Odile Jacob. 1996. 113p.

Kalaora Bernard. A la conquête de la pleine nature. Presses Universitaires de France. Ethnologie Française, vol 31. 2001/4. p.591-597

- Kalaora Bernard. Le musée vert ou le tourisme en forêt : naissance et développement d'un loisir urbain. Le cas de la forêt de Fontainebleau. Paris. Anthropos. 1981.
- Kalaora Bernard. Le musée vert : radiographie du loisir en forêt. Editions l'Harmattan. Paris. 1993. 304p.
- Laslaz Lionel. Atlas mondial des espaces protégés : les sociétés face à la nature. Paris. Editions Autrement. 2012. 96p.
- Lévy Jacques, Lussault Michel, (sous la dir. de). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris. Belin. 2013. 1127p.
- Magnaghi Alberto. Le projet local. Vol. 44. Architecture + recherches. Sprimont : Mardaga, 2003. 123p.
- Mosser Monique, Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours. Paris. Flammarion. 1991. 542p.
- Moscovici Serge. Essai sur l'histoire humaine de la nature. Paris. Flammarion. 1968
- Muir John. The Yosemite. New York. The Century Company. 1912.
- Radeff Anne. Vie et survie des forêts du Jorat : du Moyen Age au 19e siècle. Lausanne. Direction des finances de la ville de Lausanne-Service des forêts domaines et vignobles. Les cahiers de la forêt lausannoise. No 6. 1991. 50p.
- Schmithuesen Franz. Les forêts, témoins des besoins du passé et espaces de développement futur. Journal Forestier Suisse 155 (2004) 8 : p.328-337.
- Stubby Patrick. La forêt aux portes de la ville : analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne. Sarrebruck : Ed. universitaires européennes. 2011. 152p.
- OFEV et WSL (Ed.) 2013 : La population suisse et sa forêt. Rapport sur l'enquête sur le monitoring socioculturel des forêts (WaMos 2). Office fédéral de l'environnement, Berne, et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf.
- Williams Stephen. Outdoor recreation and the urban environment. London. Routledge. 1995. 243p.

Sitographie

www.bafu.admin.ch/parcs

www.parcs-suisse.ch

www.sihlwaldfueralle.ch

Articles

Münger Pascal. 2012.06.18. Velofahren und Reiter ärgern sich über Wildnis-park - Verbot. Zürichsee-Zeitung. Zürich. Suisse

Petro Lorenzo. 2014.08.29. Kanton weicht Schutz des Sihlwaldes auf. Tages Anzeiger. Zürich. Suisse

Seppey Narcisse. 2012.01.23. Le p arc naturel du Val d'Hérens enterré sans appel. Horizons et débats. Zürich. Suisse

Minder Andreas. Les Alpes. 2015/11. Club alpin suisse. Comité central. Berne. p.20

Illustrations

p.11 Les ontologies originelles du rapport à la nature. d'après E.Lézy, G.Chou-quer. Autour du livre de Philippe Descola. Etudes rurales. n.178. 2006/2

p.17. Thomas Cole, l'Etat sauvage, 1836, collection de la société d'histoire de New York.

p.21 Carte des parcs suisses. www.geomap.admin.ch

p.25 Panneau Sihlwald. <http://www.sihlwaldfueralle.ch/wp-content/>

uploads/2014/11/GeschlossenLittering.jpg

p.26 Carte du Sihlwald. http://www.sihlwaldfueralle.ch/wp-content/uploads/2012/06/SVO_Sihlwald_Karte_ZieleIG.jpg

p.30 Orthophoto du Jorat. Assemblage à partir de Google Earth

p.33 Périmètre d'étude pour le parc naturel périurbain du Jorat. Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, CH 3003 Berne

p.35 Surfaces forestières par propriétaire dans le cadre d'étude du parc naturel périurbain du Jorat. Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, CH 3003 Berne

p.41 Les forêts de Vernand. <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/espaces-verts/forets/les-forets-de-vernand.html>

p.47 Activités des bois du Jorat citées par les utilisateurs. Statistique tirée de : Stuby Patrick. La forêt aux portes de la ville : analyse de la fréquentation de loisir des bois du Jorat à Lausanne. Sarrebruck : Ed. universitaires européennes. 2011.

p.48 La plaine de Mauverney en hiver. Odile Meylan. 24 heures. <http://www.24heures.ch/val-de-romandie/arrondissement-de-vevey/story/24342422>

p.55 Haus-Rucker-Co, Piece of Nature Preserved, 1973

p.63. Felix Octavius Carr Darley, l'Homme naturel, Scènes de la vie quotidienne, 1844.

p.65. Kaspar David Friedrich, Der Wanderer über dem Nebelmeer, 1818, Kunsthalle de Hambourg.

Filmographie

Augustin Berque. *Le rural, le sauvage, et l'urbain*. Université de Corse Pasquale Paoli. 15.01.2013. 1 h 29 min 58 sec

RTS, VD: *un projet concernant les bois du Jorat devrait être déposé en janvier 2015*. 10.05.2014. 1 min 46 sec.

RTS. Le journal du dimanche. *En Valais, la création d'un parc naturel dans le Val d'Hérens plébiscitée par les élus a été balayée par la population*. 18.12.2011. 1 min 41 sec.

RTS. *Le projet de transformer le Grand Muveran en parc naturel divise la région*. 18.06.2002. 2 min 15 sec.

Entretiens

Frédéric Bourgeois. Responsable du service des forêts pour l'arrondissement de Lausanne. Entrevue, 26 novembre 2015

Rita Büttler. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL. Entrevue, 17 novembre 2015

